



# Syndicat des eaux du plateau des Rousses

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2022 A 18H00

### Présents :

- **Les Rousses** : Alain DESPREZ – Isabelle ARBEZ
- **Bois d'Amont** : Christiane GROS – Guy LACROIX
- **Prémanon** : Laurent MERAT
- **Lamoura** : Guillaume TERRAL
- **Lajoux** : Denis MIQUÉL – Edwige MOREL
- **Septmoncel** : Nicolas GINDRE

**Absents** : Raphaël PERRIN (pouvoir à Nicolas GINDRE) – Benoît LABOURIER (excusé) – Natacha BIGAN -

**Secrétaire de séance** : Edwige MOREL

Le 22 mars 2022 à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Alain DESPREZ, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021**
3. **Compte administratif 2021**
4. **Approbation du compte de gestion 2021 du trésorier**
5. **Affectation des résultats**
6. **Budget primitif 2022**
7. **Questions et informations diverses**

### 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Edwige MOREL est **désignée à l'unanimité** secrétaire de séance.

### 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical **approuve à l'unanimité** le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021.

### 3 – Compte administratif 2021

M. le Président remercie les secrétaires du SIE Véronique CUENOT et Delphine SALIN pour le travail réalisé sur les documents financiers ainsi que le Vice-Président Nicolas GINDRE pour son soutien et sa maîtrise des finances locales.

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le président de séance en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le président ne doit pas être compté dans le quorum.

Pendant la période d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (art. L 1612-12). Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés, à l'exclusion des abstentions ou bulletins blancs.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du président, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (art. L 2121-14). Le comité syndical doit donc au préalable élire un président pour la circonstance, qui traditionnellement, est le doyen d'âge.

M. le Président présente le compte administratif 2021 qui s'établit dans les grandes lignes comme suit :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Réalisations
<b>011</b>	<b>Charges à caractère générale</b>	<b>74 900,00</b>	<b>73 038,38</b>
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU )	1 200,00	693,77
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 200,00	242,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	44 000,00	44 987,16
61528	ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS (TERRAIN)	1 000,00	1 300,00
6156	MAINTENANCE	2 000,00	1 785,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	2 500,00	2 151,70
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES RISQUES	600,00	608,50
618	DIVERS	900,00	
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	19 000,00	21 156,25
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	800,00	
6257	RECEPTIONS SERVICE EAUX	500,00	
6356	REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC NATIONAL	200,00	114,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>10 000,00</b>	<b>8 023,44</b>
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	10 000,00	8 023,44
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 500,00</b>	<b>11 547,61</b>
6531	INDEMNITES ELUS	12 000,00	11 521,08
6535	FORMATION DES ELUS		25,00
658	REMBOURSEMENT FRAIS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS	500,00	1,53
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	TITRES ANNULES	0,00	0,00
6742	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>7 800,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>105 200,00</b>	<b>92 609,43</b>

<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>433 000,00</b>	<b>432 476,54</b>
675	VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES	60 000,00	52 819,83
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS CHARGES D'EXPLOITATI	373 000,00	379 656,71
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 621 628,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>2 054 628,00</b>	<b>432 476,54</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 159 828,00</b>	<b>525 085,97</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2021	Réalisations
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>1,23</b>
764	REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	1,23
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes</b>	<b>678 000,00</b>	<b>773 651,15</b>
70118	AUTRES VENTES D'EAU	600 000,00	713 844,78
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	78 000,00	59 806,37
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,40</b>
7588	Produits divers de gestion courante	0,00	0,40
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>197 320,00</b>	<b>197 351,83</b>
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		51,83
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	197 300,00	197 300,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20,00	
<b>002</b>	<b>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b>	<b>1 247 508,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 122 828,00</b>	<b>971 004,61</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>37 000,00</b>	<b>36 920,06</b>
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTIS	37 000,00	36 920,06
<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>37 000,00</b>	<b>36 920,06</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 159 828,00</b>	<b>1 007 924,67</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>482 838,70</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Réalisations
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>126 000,00</b>	<b>125 771,70</b>
1687	AUTRES DETTES (AVANCE REMBOURSABLE AGENCE DE L'EAU)	126 000,00	125 771,70
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

2031	FRAIS D'ETUDES		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2118	AUTRES TERRAINS		
2183	MATERIEL ADMINISTRATIF		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 580 584,00</b>	<b>977 847,18</b>
2313	CONSTRUCTIONS	0,00	21 055,56
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE INDUST	2 568 584,00	956 791,62
2317	IMMOBILISATION CORPORELLE AU TITRE D'UNE MAD	12 000,00	
<b>020</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>193 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>001</b>	<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 899 584,00</b>	<b>1 103 618,88</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>37 000,00</b>	<b>36 920,06</b>
139111	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	5 500,00	4 229,56
13913	DEPARTEMENTS	30 000,00	31 393,75
13918	AUTRES	1 000,00	976,75
139118	AUTRES	500,00	320,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00	
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>37 000,00</b>	<b>36 920,06</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 936 584,00</b>	<b>1 140 538,94</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Réalisations
<b>024</b>	<b>Produit des cessions d'immobilisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Apports, dotations, réserve</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	AUTRES RESERVES	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>395 086,00</b>	<b>0,00</b>
13111	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLE AGENCE EAU	313 186,0	
1313	SUBVENTION DEPARTEMENT	0,00	

13148	SUBVENTION COMMUNE	81 900,00	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 355,29</b>
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE INDUST	0,00	1 355,29
<b>001</b>	<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>485 370,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>881 956,00</b>	<b>1 355,29</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>433 000,00</b>	<b>432 476,54</b>
2115	TERRAINS BATIS	60 000,00	
21311	BATIMENT		52 819,83
28051	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	200,00	188,00
281311	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS	57 000,00	62 269,00
281351	AMORTISSEMENT DES RESERVOIRS	3 800,00	3 547,00
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	312 000,00	313 652,71
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1021	DOTATION	0,00	0,00
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	0,00	0,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE INDUST	0,00	0,00
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION</b>	<b>1 621 628,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>2 054 628,00</b>	<b>432 476,54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 936 584,00</b>	<b>433 831,83</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>-706 707,11</b>

Le comité syndical élit Denis MIQUEL président de séance pour le vote du compte administratif 2021 et M. le Président se retire.

Le comité syndical **approuve à l'unanimité** le compte administratif 2021 du syndicat intercommunal des eaux.

M. le Président revient et prend connaissance du vote. Il remercie les membres de la confiance accordée.

#### 4 – Approbation du compte de gestion 2021 du trésorier

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Le vote du comité syndical arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Receveur Municipal dresse le compte de gestion récapitulatif du budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le comité syndical **approuve à l'unanimité** ce compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

### 5 – Affectation des résultats

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat.

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêt des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Le Président expose au Comité Syndical que l'exercice 2021 a généré :

- un excédent de fonctionnement de	<b>+ 482 838.70 €</b>
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	<b>+ 1 247 508.05 €</b>
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	<b>+ 1 730 346.75 €</b>
- un déficit d'investissement de	<b>- 706 707.11 €</b>
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	<b>+ 485 370.32 €</b>
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	<b>- 221 336.79 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**DECIDE à l'unanimité** d'affecter les résultats comme suit :

➤ S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur alors d'affecter obligatoirement au compte 1068 (RI)	<b>+ 221 336.79 €</b>
<b>Solde disponible</b>	<b>+ 1 509 009.96 €</b>
➤ Affectation au déficit d'investissement reporté compte 001	<b>221 336.79 €</b>

### 6 – Budget primitif 2022

M. le Président présente le budget primitif 2022.

La structure d'un budget est composée de deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe, d'une part, toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et, d'autre part, toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (transferts de charges, prestations de services, dotations de l'État, impôts et taxes, et éventuellement reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer).

La section d'investissement comporte, en dépenses, le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) et, en recettes, les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve également l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

En vertu du principe d'équilibre réel, chacune de ces deux sections doit être votée à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes lors de la présentation du budget. Cependant, la section de fonctionnement ne peut, contrairement à la section d'investissement, être équilibrée par l'emprunt.

Les crédits inscrits au budget sont votés par chapitre et, si le comité syndical en décide ainsi, par article (art. L2312-2 du CGCT). Le comité syndical peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

M. le Président présente le budget primitif 2022 dans les grandes lignes comme suit :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Budget 2022
<b>011</b>	<b>Charges à caractère générale</b>	<b>74 900,00</b>	<b>62 200,00</b>
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU )	1 200,00	1 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 200,00	1 000,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	44 000,00	25 000,00
61528	ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS (TERRAIN)	1 000,00	2 000,00
6156	MAINTENANCE	2 000,00	2 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	2 500,00	2 500,00
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES RISQUES	600,00	1 000,00
618	DIVERS	900,00	1 000,00
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	19 000,00	25 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	800,00	1 000,00
6257	RECEPTIONS SERVICE EAUX	500,00	500,00
6356	REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC NATIONAL	200,00	200,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>10 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	10 000,00	12 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>
6531	INDEMNITES ELUS	12 000,00	12 000,00
6535	FORMATION DES ELUS		
658	REMBOURSEMENT FRAIS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS	500,00	500,00

<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	TITRES ANNULES	0,00	
6742	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	0,00	
<b>022</b>	<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>7 800,00</b>	<b>7 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>105 200,00</b>	<b>93 700,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>433 000,00</b>	<b>430 000,00</b>
675	VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES	60 000,00	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS CHARGES D'EXPLOITATI	373 000,00	430 000,00
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 621 628,00</b>	<b>1 675 809,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>2 054 628,00</b>	<b>2 105 809,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 159 828,00</b>	<b>2 199 509,00</b>

#### RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2021	Budget 2022
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
764	REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes</b>	<b>678 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
70118	AUTRES VENTES D'EAU	600 000,00	600 000,00
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	78 000,00	50 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7588	Produits divers de gestion courante	0,00	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>197 320,00</b>	<b>0,00</b>
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	197 300,00	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20,00	
<b>002</b>	<b>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b>	<b>1 247 508,00</b>	<b>1 509 009,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 122 828,00</b>	<b>2 159 009,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>37 000,00</b>	<b>40 500,00</b>
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTIS	37 000,00	40 500,00
<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>37 000,00</b>	<b>40 500,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 159 828,00</b>	<b>2 199 509,00</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Budget 2022
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>126 000,00</b>	<b>126 000,00</b>
1687	AUTRES DETTES (AVANCE REMBOURSABLE AGENCE DE L'EAU)	126 000,00	126 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	FRAIS D'ETUDES		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2118	AUTRES TERRAINS		
2183	MATERIEL ADMINISTRATIF		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 580 584,00</b>	<b>2 195 895,00</b>
2313	CONSTRUCTIONS	0,00	
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE INDUST	2 568 584,00	2 183 895,00
2317	IMMOBILISATION CORPORELLE AU TITRE D'UNE MAD	12 000,00	12 000,00
<b>020</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>193 000,00</b>	<b>140 000,00</b>



<b>001</b>	<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>0,00</b>	<b>221 337,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 899 584,00</b>	<b>2 683 232,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>37 000,00</b>	<b>40 500,00</b>
139111	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	5 500,00	5 300,00
13913	DEPARTEMENTS	30 000,00	33 700,00
13918	AUTRES	1 000,00	1 000,00
139118	AUTRES	500,00	500,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00	
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>37 000,00</b>	<b>40 500,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 936 584,00</b>	<b>2 723 732,00</b>

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Budget 2022
<b>024</b>	<b>Produit des cessions d'immobilisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Apports, dotations, réserve</b>	<b>0,00</b>	<b>221 337,00</b>
1068	AUTRES RESERVES	0,00	221 337,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>395 086,00</b>	<b>396 586,00</b>
13111	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLE AGENCE EAU	313 186,0	313 186,00
1313	SUBVENTION DEPARTEMENT	0,00	
13148	SUBVENTION COMMUNE	81 900,00	83 400,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE INDUST	0,00	0,00
<b>001</b>	<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>485 370,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>881 956,00</b>	<b>617 923,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>433 000,00</b>	<b>430 000,00</b>
2115	TERRAINS BATIS	60 000,00	
21311	BATIMENT		
28051	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	200,00	200,00
281311	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS	57 000,00	62 900,00
281351	AMORTISSEMENT DES RESERVOIRS	3 800,00	1 100,00
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	312 000,00	365 800,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1021	DOTATION	0,00	0,00
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	0,00	0,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE INDUST	0,00	0,00
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION</b>	<b>1 621 628,00</b>	<b>1 675 809,00</b>
<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>2 054 628,00</b>	<b>2 105 809,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 936 584,00</b>	<b>2 723 732,00</b>

M. le Président précise que des travaux supplémentaires de renouvellement de canalisation d'eau auront lieu rue de la Redoute aux Rousses en même temps que les travaux d'assainissement et les travaux de voirie pour un coût de 161 948.87 € HT. De même, des travaux supplémentaires auront lieu à Septmoncel dans le cadre des travaux de l'usine Dalloz.

Le Comité syndical **approuve à l'unanimité** le budget primitif 2022 du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses.

## 7 – Questions et informations diverses

- Mardi 12 avril 2022 à 10h au Fort des Rousses : remise de l'étude du cabinet MERLIN sur le réservoir des Tuffes. Elle s'ajoute à l'étude de SUEZ. Ainsi, le SIE a la vision du délégataire et du maître d'œuvre pour se lancer dans cette construction. M. le Président rappelle l'importance du réservoir des Tuffes dans le fonctionnement du système du haut service. Il s'agit d'un investissement important de 3 610 000 millions d'euros mais c'est indispensable car il faut redimensionner ce réservoir. Ces travaux sont inscrits au schéma directeur de 2013 ce qui permettra de faire des demandes de financement.

Nicolas GINDRE précise que dans l'étude, on retrouve le chiffrage concernant la partie réservoir et le chiffrage qui englobe les renouvellements de canalisation de la Cure au réservoir des Tuffes, du Balancier à la station de reprise des Dappes, la suppression du réservoir des Dappes et l'abandon du booster des Dappes. Par le positionnement du nouveau réservoir pour alimenter la Vattay, on devrait pouvoir se passer du réservoir des Dappes.

- Proposition de turbinage des réseaux d'eau potable et d'eaux usées : le Pays du Haut-Jura, structure administrative qui regroupe les communautés de communes, a engagé des études sur la possibilité de turbiner l'eau potable et les eaux usées pour produire de l'énergie. Deux secteurs sont pré-identifiés : à Bois d'Amont, entre les deux réservoirs des Crêtets et des Combettes et à Prémanon entre le réservoir des Tuffes et celui du village du Prémanon. Le cabinet Hydrostadium est chargé de cette étude.

- Carafes : M. le Président souhaite attendre le retour de Natacha BIGAN sur des propositions de devis.

- M. le Président transmettra à l'assemblée les comptes-rendus des réunions de suivi de la DSP avec le cabinet IRH et SUEZ. Lors de la dernière réunion a notamment été évoquée la question des Unités de Logement (UL) : 428 UL supplémentaires ont été recensées ce qui représente environ 17 120 € de recettes supplémentaires pour le SIE et 24 000 € pour SUEZ. Le délégataire a accepté l'idée de faire bénéficier cette recettes au SIE à la condition que le chiffre d'affaires de leur résultat d'exploitation soit positif. Actuellement, le solde est négatif en 2020. L'affectation de ces recettes supplémentaires sera consignée dans un avenant. Cela ne répond pas à la demande des loueurs qui est d'abandonner les UL et de faire varier le prix au m<sup>3</sup> en fonction de la saison touristique. Il y a 3 300 UL et il faudrait revoir toute la structure tarifaire, ce qui est ingérable et injuste pour les abonnés qui n'ont pas d'UL.

- M. le Président, à la lecture du CARE de SUEZ, remarque que pour 2021, 745 412 m<sup>3</sup> ont été soustraits du lac pour produire de l'eau potable. C'est le retour à un chiffre que nous avons dans les années 2018-2019.

- Nicolas GINDRE précise que le montant du marché de travaux à bons de commande avec la société LACOSTE est de 5 040 000 € TTC. Fin décembre a été mandaté la somme de 1 750 609 €. Reste donc disponible 3 289 390 €.

- Guy LACROIX demande la définition d'un compteur divisionnaire. M. le Président répond qu'il s'agit d'un compteur dans une copropriété. Il pense qu'on ne peut pas intervenir directement sur ces compteurs divisionnaires et qu'il faut prendre l'attache du syndic de la copropriété. A vérifier avec le délégataire. Guy LACROIX demande qui paie la facture d'eau. M. le Président pense que c'est le détenteur du compteur principal, à charge pour lui de répartir entre les différents propriétaires. A vérifier auprès du délégataire.

Au sujet du lotissement situé derrière la mairie de Bois d'Amont, M. le Président précise qu'il n'y a pas eu de compteurs durant 5 ans ; des branchements sauvages avaient été installés. Un compteur général a été installé à l'entrée du lotissement mais la facture n'a jamais été payée car le promoteur a été placé en cessation de paiement. SUEZ a équipé les maisons de compteurs. SUEZ et IRH vont examiner ce dossier afin de trouver un moyen de récupérer ces recettes.

- Christiane GROS demande si SUEZ a analysé l'eau du réservoir de Bois d'Amont suite à une réclamation sur le goût de l'eau. M. le Président fera suivre cette demande à SUEZ.

Séance levée à 19h29  
La Secrétaire de séance

Edwige MOREL



Le Président,



Alain DESPREZ